

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE



## ARRÊTÉ DU MAIRE

AR20240513\_26

**OBJET** : Autorisation temporaire d'une buvette le 26/05/2024 - Association des Parents d'Élèves (APE) de Poisat - Brocante

Le Maire de la commune de Poisat (Isère),

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2212-2,*

*Vu les articles L3334-2 et L3321-1 du Code de la santé publique ;*

*Vu l'arrêté n° AR20240513\_24 autorisant l'Association des Parents d'Élèves (APE) à occuper l'esplanade du 8 mai 1945 le dimanche 26 mai 2024 ;*

Considérant la demande de l'Association des Parents d'Élèves en date du 16 février 2024, pour l'ouverture d'une buvette temporaire sur l'esplanade du 8 mai 1945, le dimanche 26 mai 2024 ;

Considérant que l'article L 48 du Code des débits de boissons subordonne à notre autorisation préalable l'ouverture des cafés et débits de boissons établis à l'occasion des foires et fêtes publiques, qu'il importe que les autorisations ainsi accordées ne soient préjudiciables ni au bon ordre, ni à la moralité publique,

### ARRETE

**Article 1 :** A l'occasion de sa brocante du 26 mai 2024, l'Association des Parents d'Élèves de Poisat, est autorisée à ouvrir un débit de boissons des groupes 1 et 3, à distribuer et consommer sur place, le **dimanche 26 mai 2024**, sur l'esplanade du 8 mai 1945, de 7h30 à 16h00.

**Article 2 :** Dans le cadre de cette manifestation, l'association s'engage à veiller à ne pas troubler la tranquillité publique et à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la durée de l'occupation.

Aucun déchet ne doit être laissé sur place, à l'issue de la manifestation.

**Article 3 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur au moment de l'infraction.

**Article 4 :** Les services de la gendarmerie d'Eybens sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis pour visa en Préfecture de l'Isère par voie dématérialisée. Il sera rendu public par affichage et copie sera remise à la brigade de gendarmerie d'Eybens.

Poisat, le 13 mai 2024  
Le Maire, Ludovic BUSTOS

